

SOCIÉTÉ

LES DÉFIS DU CENTRE FUNÉRAIRE

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Le centre funéraire régional doit faire face à une augmentation de son activité. Il s'est réorganisé dans son travail mais continue à assurer les cérémonies.

L'ESSENTIEL

- **Le centre funéraire régional**, situé chemin de Saint-Thiebault, doit faire face à une augmentation de son activité de crémation, en ces temps de crise sanitaire liée au Covid-19.
- **Le personnel, communal, a dû se réorganiser**, en divisant ses équipes et en prenant des mesures de précaution sanitaires supplémentaires.
- **Mais les cérémonies** avec les familles ont toujours lieu.

C'est peu dire que la crise du Covid-19 impacte tous les milieux professionnels. Comme beaucoup, le centre funéraire doit se réorganiser et adapter son activité, en hausse pendant cette période de crise sanitaire.

"La crémation est en hausse de 30 à 40 % par rapport à d'habitude"

Patrick Cantera, chef du service funéraire de la Ville

« Beaucoup de villes ne font plus de cérémonies. Nous, on a fait le choix de continuer à permettre aux familles d'avoir des cérémonies, dans un cadre défini. Il faut penser au côté humain. On a toujours voulu accompagner les familles. On veut rester une référence qualitative en la matière », expose Augustin Delavenne, adjoint au maire chargé de la sécurité publique, de la citoyenneté et de l'État-civil. Le centre accueille des personnes de Châlons et au-delà : de Vitry-le-François, de



L'équipe du centre funéraire est chapeautée par Patrick Cantera (deuxième en partant de la droite).

Reims...

Les corps présentés au centre funéraire font souvent destinés à la crémation. Alors, comment se passent les cérémonies avant l'incinération ? « On ne reçoit pas plus de vingt personnes, et en respectant la distanciation sociale. Les personnes qui assistent à la cérémonie doivent être de l'affiliation directe du défunt. »

Il faut être d'autant plus prudent que l'activité du centre a augmenté depuis la crise : « La crémation est en hausse de 30 à 40 % par rapport à d'habitude, comptabilise Patrick Cantera, chef du service funéraire de la Ville. Les journées de travail sont plus longues pour absorber l'activité. » Les unités de crémation ont été changées pour faire face à une

capacité importante d'incinérations. Des durées de crémation sont déterminées pour chaque cercueil.

"NE PAS ÊTRE PRÉSENTS TOUS EN MÊME TEMPS"

Pour faire face, le personnel du centre funéraire, géré par Patrick Cantera, a dû se réorganiser : « On a divisé les équipes pour ne pas être présents tous en même temps dans le centre et éviter de se croiser », explique Augustin Delavenne. Les quatre agents de crémation ne viennent plus qu'à deux par semaine. Au guichet funéraire, deux personnes alternent pour s'occuper des déclarations de décès et de la gestion des concessions. Mais les agents ne sont plus en contact avec le public.

Les agents du centre funéraire doivent aussi redoubler de précautions dans leur travail. « On se protège un maximum : on porte des masques, et des combinaisons en plus des gants », témoigne Patrick Cantera. « Le ménage et l'entretien sont encore plus poussés », ajoute Augustin Delavenne. ■ KEVIN MONFILS

À SAVOIR

- **Les inhumations**, au centre funéraire, n'augmentent pas significativement par rapport aux crémations.
- **En cas d'enterrement**, le corps n'est pas forcément présenté au centre funéraire, mais souvent chez les pompes funèbres.
- **Le personnel du centre** funéraire encadre les trois cimetières de Châlons : les cimetières Ouest, Est et Sud. Ce dernier étant situé à côté du centre. Les cimetières n'ouvrent en ce moment que pour les inhumations.
- **11 800**, c'est le nombre de concessions dans les trois cimetières.
- **Quatre**, le nombre d'agents communaux dans les cimetières (mais deux en ce moment). Ces gardiens assurent l'ouverture et la fermeture des cimetières.
- **Les pompes funèbres** assurent le plus souvent les enterrements. Les gardiens ne sont là qu'en soutien.
- **Les cimetières** sont toujours entretenus par le service cadre de vie de la mairie.

"ON TRAITE TOUS LES CAS COMME S'IL S'AGISSAIT DU VIRUS"

Le centre funéraire ne connaît pas formellement les causes des décès des défunts qui arrivent dans ses murs. « Le certificat ne précise pas la cause de la mort. On sait de qui il s'agit, mais il y a seulement indiqué "maladie" ou "accident" », révèle Patrick Cantera.

Ainsi, le centre funéraire ne peut que supposer qu'un décès est lié au Covid-19, plus particulièrement lorsqu'une personne meurt à l'hôpital ou en Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Normalement, il faut attendre au moins 24 heures après le décès pour les inhumations et les crémations. Un corps peut être conservé jusqu'à six jours après le décès. Mais « si quelqu'un meurt en hôpital ou en Ehpad des suites du Covid-19, il faut une mise en bière immédiate », prévient Patrick Cantera. La veillée funéraire se fait habituellement en montrant le visage du défunt. « Mais en cas de Covid-19, c'est plus compliqué », met en garde Augustin Delavenne. « On s'équipe pour se protéger du Covid-19. On traite de



Patrick Cantera et Julien Lagorce, directeur du service État-civil et population à la mairie, ici dans le cimetière Sud.

toute façon tous les cas comme s'il s'agissait du virus », déclare Patrick Cantera. À noter que par précaution, l'État et le conseil sanitaire ont suspendu les soins de thanatopraxie.